PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE CONCURRENCE

COMMISSION EUROPÉENNE

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.8678 — ABB/General Electric Industrial Solutions)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2018/C 151/09)

1. Le 20 avril 2018, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— ABB Ltd («ABB», Suisse),

— General Electric Industrial Solutions («GEIS», États-Unis), appartenant à General Electric Company («GE», États-Unis).

ABB acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle exclusif de l'ensemble de GEIS.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— ABB est présente dans le domaine des technologies de l'énergie et de l'automation et fournit des clients dans le monde entier dans les secteurs des services d'utilité publique, de l'industrie, ainsi que des transports et des infrastructures,

— GEIS est une division de GE opérant dans la conception, la fabrication et la vente de produits et de solutions électriques à basse et moyenne tension pour des applications industrielles, commerciales et résidentielles.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.8678 — ABB/General Electric Industrial Solutions

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Fax: +32 22964301

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).